

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

Avant l'ouverture de la séance, Mme Bernadette FONT demande à prendre la parole.

Elle remercie, en associant sa sœur présente, Mme Christine TOURNIER, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ainsi que le personnel communal pour les marques de sympathie et de soutien témoignées lors du décès de leur mère.

L'an deux mille dix-sept, le 9 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BORDG Gilles, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CAZENOBE Christian, COUSSOLLE Béatrice, FALIU Annie, FONT Bernadette, MAZIERES Nicolas, PELEJA Oriane, PUJOL Marlène, SALVADOR Julien, TAULET Jacques, TOURNIER Christine

Absents excusés : CHARTIER Emilie, KNAFF Barbara

Procuration : M. GALANGAU Henri à Mme ALBERT Jeannine, M. PRUJA Jacques à Mme COUSSOLLE Béatrice

Secrétaire de séance : Mme FALIU Annie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire : l'adoption d'une motion de soutien à l'édition France 3 Pays Catalan.

La demande est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2017, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 44/2017 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 de la Communauté de Communes des Aspres sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Le rapport a été transmis dans son intégralité aux membres de l'assemblée avec la convocation à la présente séance.

Monsieur le Maire rappelle les principaux indicateurs du dossier.

1 – service public de l'eau potable :

- le nombre d'abonnements est en hausse de 2.54 %,
- la longueur du réseau a augmenté de 0.47 %, soit environ 2 kilomètres supplémentaires,
- Le prix du service a été modifié par délibération le 08/12/2016 et est fixé comme suit :
 - o part fixe ou abonnement : 30.50 € H.T/ an
 - o part variable : 0.55 € H.T/m³

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, la SAUR, délégataire du service, est intervenue sur la commune pour déplacer une canalisation aux vestiaires du stade. En effet, l'ancienne canalisation était située sous une construction, empêchant toute intervention en cas de fuite.

Concernant les projets, 222 619 € ont été budgétisés en 2017 pour le remplacement des réseaux de l'Avenue des Albères dans le cadre du projet global d'aménagement de cette voirie.

2 – service public de l’assainissement collectif :

- le nombre d’abonnements est en hausse de 4.3 %,
- la longueur du réseau a augmenté de 0.74 %, soit un peu plus d’un kilomètre supplémentaire,
- Au niveau de la station d’épuration, des problèmes de rejets d’effluents sont constatés chaque année au mois de septembre

En ce qui concerne les travaux réalisés sur la commune, au cours de l’année écoulée, une intervention a permis de régler définitivement les problèmes de rejets constatés depuis des années dans une maison d’habitation Rue des Violettes.

Pour les projets en cours, le principal investissement du service concerne la réalisation de la station d’épuration intercommunale regroupant les communes de Thuir /Llupia/ Ste Colombe/ Terrats.

2 – DELIBERATION 45/2017 : PRESENTATION DU RAPPORT D’ACTIVITES 2016 DU SPANC 66 (SERVICE PUBLIC D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d’assainissement non collectif (SPANC 66).

Le rapport a été transmis dans son intégralité aux membres de l’assemblée avec la convocation à la présente séance.

Monsieur le Maire rappelle les missions du service qui sont le contrôle des installations neuves et ou réhabilités, le contrôle des installations existantes ainsi que le contrôle de leur bon fonctionnement.

Depuis la création de ce service en 2010, le SPANC a effectué 1 406 contrôles de conception et 1 048 contrôles d’exécution.

3 – DELIBERATION 46/2017: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MOYENS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES POUR LE SERVICE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT MATERNEL ET ELEMENTAIRE »

Suite au retour à la semaine de 4 jours, la Communauté de Communes des Aspres, qui détient la compétence « Accueil de Loisirs Sans Hébergement maternel et élémentaire », propose aux familles un accueil de loisirs pour les enfants de l’école maternelle et de l’école élémentaire le mercredi toute la journée sur le site de Trouillas.

Jusqu’à présent, l’accueil ne fonctionnait que pour les vacances scolaires, à l’exception des vacances de Noël et de la deuxième quinzaine d’août.

Suite à cet élargissement des périodes d’ouverture du site d’accueil extrascolaire aux journées du mercredi, il convient de modifier la convention de mise à disposition des locaux et des moyens conclue en 2012.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant correspondant à cette modification.

Voté à l’unanimité

4 – DELIBERATION 47/2017: MISE EN PLACE D’UN SERVICE COMMUNAL D’ETUDES SURVEILLEES - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET FIXATION DU TARIF AUX FAMILLES

Monsieur le Maire fait part à l’Assemblée de la demande émise par des parents d’élèves lors du dernier conseil d’école concernant la création d’un service communal d’étude surveillée pour les élèves de l’école élémentaire. Cette demande fait suite au retour à la semaine de 4 jours et en conséquence à la suppression des Nouvelles Activités Pédagogiques.

L’étude surveillée est un temps consacré à la révision des leçons et à la réalisation des devoirs dans un cadre calme et propice. Ce n’est ni une garderie ni un temps d’enseignement particulier dispensé à l’élève.

Sur propositions de la commission enfance-jeunesse, le conseil municipal décide de créer un service d’études surveillées, à compter de la rentrée des vacances de Toussaint, soit le 6 novembre 2017, dans les conditions suivantes :

- le service ne sera pas créé en deçà de 15 inscriptions,
- l’effectif maximum d’une étude est fixé à 20 élèves,
- le service fonctionnera, deux fois par semaine, après le temps scolaire, le lundi et le jeudi, de 17 heures à 18 heures, dans les locaux de l’école élémentaire, sous la responsabilité

d'un enseignant volontaire. De 16 h 30 à 17 h, les élèves bénéficieront d'une récréation sous la surveillance d'agents communaux.

- une participation financière sera demandée aux familles à hauteur de 10 € par mois et par enfant,
- les familles devront s'engager pour la totalité de l'année scolaire.

Voté à l'unanimité

Mme CHARTIER Emilie rejoint l'assemblée et participe au vote des décisions suivantes.

5 – DELIBERATION 48/2017: MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUNAL D'ETUDES SURVEILLEES : RECRUTEMENT D'ENSEIGNANT

Pour faire suite à la décision précédente, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un fonctionnaire de l'Education Nationale pour assurer une étude surveillée, après le temps de classe, à raison de 2 heures hebdomadaires.

L'enseignant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire correspondant à son grade et au taux horaire maximum de l'heure d'étude surveillée en vigueur, fixé par le décret n°2016-670 du 25 mai 2016.

Voté à l'unanimité

6 – DELIBERATION 49/2017: COMMANDE ANNUELLE A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal décide de passer commande d'arbres, arbustes et plantes auprès de la pépinière départementale au titre de l'année 2017 afin de poursuivre le programme d'embellissement des espaces verts de la commune et d'aménager éventuellement de nouveaux espaces.

Monsieur le Maire précise que la commande a été préparée par l'agent technique et l'adjoint en charge des espaces verts.

Voté à l'unanimité

7 – DELIBERATION 50/2017: CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Suite à la nomination de Monsieur Christian ALIU, en qualité de receveur municipal de la commune au 1^{er} juillet 2017, le conseil municipal décide de demander son concours pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et de lui accorder, à ce titre, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

Voté à l'unanimité

8 – DELIBERATION 51/2017: CESSION DE L'IMMEUBLE SITUE SUR LA PARCELLE B-45 (GARAGE AVENUE CANTERRANE)

Le Conseil Municipal décide de vendre l'immeuble situé sur la parcelle B 95, Avenue Canterrane, à Monsieur Joan ORTIZ, voisin immédiat du bâtiment, au prix de 4 000 €.

Ce bien ne présente aucun intérêt particulier pour la commune Il s'agit d'un local en forme de triangle de 12 m² pouvant n'être utilisé qu'à des fins de rangement ou de stockage sans possibilité de stationner un véhicule.

Le bâtiment relève du domaine privé de la commune. Ce local donne actuellement lieu à une location à Monsieur Philippe REDONDO, bail civil qui se terminera le 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et les documents afférents à l'exécution de cette décision.

Voté à l'unanimité

9 – DELIBERATION 52/2017: DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 1

Afin de rétablir la bonne imputation budgétaire du titre relatif à l'encaissement des amendes de police sur l'exercice 2016, le conseil municipal adopte la décision modificative budgétaire suivante :

| AUGMENTATION DE CREDITS DEPENSES | | AUGMENTATION DE CREDITS RECETTES | |
|--|---------------------|--|---------------------|
| compte 1332 amendes de police (fonds affectés à l'équipement transférables) | + 1 500. 00 € | compte 1342 amendes de police (fonds affectés à l'équipement non transférables) | + 1 500.00 € |
| TOTAL | + 1 500.00 € | TOTAL | + 1 500.00 € |

Voté à l'unanimité

10 – DELIBERATION 53/2017: ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOUVRABLES

Suite à l'état présenté par Monsieur le Trésorier de Thuir, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants :

- Titre 270 de l'exercice 2013 : 4 € (objet : frais de garderie)
- Titre 80 de l'exercice 2011 : 0.60 € (objet : frais de garderie)

soit un total de 4.60 €

Pour la commune, cette procédure se traduira par une charge budgétaire égale au montant des créances concernées et qui sera imputée au compte 6541.

Voté à l'unanimité

11 – DELIBERATION 54/2017: AIDE AUX ANTILLES

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à la Fondation de France afin de manifester son soutien aux Antilles qui viennent de faire face à plusieurs ouragans consécutifs dont IRMA de force exceptionnelle, laissant notamment les îles Saint-Martin et Saint Barthélémy ravagées.

Voté à l'unanimité

12 – DELIBERATION 55/2017: MOTION DE SOUTIEN A L'EDITION FRANCE 3 PAYS CATALAN

Le conseil municipal adopte la motion de soutien proposé par l'association des Maires des Pyrénées Orientales afin de défendre le maintien de l'édition France 3 Pays Catalan menacée de disparaître à compter de janvier 2018.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – REMPLACEMENT DU POTEAU INCENDIE DE L'AVENUE DU CANIGOU

Monsieur le Maire informe que le poteau incendie de l'Avenue du Canigou a été remplacé par une borne incendie. Ce dispositif au ras du sol ne risque plus d'être endommagé par les véhicules.

2 – PRISE DE FONCTION DE M. TORRES

M. Arnaud TORRES a pris ses fonctions de responsable du service technique depuis le 1^{er} octobre 2017. Les membres du Conseil Municipal en ont été informés précédemment par mail.

3 – PROJET CENTRE MEDICAL

Monsieur le Maire fait un point sur le projet de création d'un centre médical. Depuis la dernière séance du conseil municipal, le dossier a, en effet, connu certaines évolutions.

Le projet qui, à l'origine, n'intéressait que deux médecins généralistes intéresse aujourd'hui quatre praticiens et il est nécessaire de prévoir un local supplémentaire pour un autre professionnel de santé (infirmiers, dentistes ...).

Le bâtiment de l'ancienne école maternelle en conséquence n'était plus adapté car insuffisant en superficie. Une étude de faisabilité a été réalisée par le maître d'œuvre de l'opération pour un aménagement dans l'ancienne école élémentaire.

Ce projet a été présenté aux élus des commissions travaux et urbanisme le 3 octobre dernier.

L'aménagement envisagé ne porte pas atteinte aux murs porteurs du bâtiment. Une première estimation évalue les travaux à 220 000 € H.T, hors remplacement des menuiseries.

La réflexion sur cet aménagement doit toutefois se poursuivre, notamment sur les points suivants : accès extérieur, accessibilité, stationnement, aménagements intérieurs, aménagement d'un ou deux logements à l'étage sur la partie vacante.

Monsieur le Maire informe qu'il va proposer une réunion de concertation aux professionnels de santé intéressés en présence de l'architecte.

Concernant le stationnement, des possibilités pourraient être envisagées sur des emplacements voisins : un terrain non bâti situé à proximité, sur une maison d'habitation ancienne pouvant être démolie et qui sera prochainement mise en vente.

Suite à la demande de Mesdames PELEJA Orianne et Marlène PUJOL, Monsieur le Maire indique que le projet doit être réalisé à court terme.

Mme COUSSOLLE Béatrice informe qu'elle ne participera pas au vote des décisions relatives à ce projet car son mari, médecin généraliste, souhaite louer un local dans le futur centre médical.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. CAZALS JEAN-FRANCOIS – ADJOINT

Lorsque le projet d'aménagement du centre médical sera finalisé, il conviendra de réfléchir au plan de financement.

Il est souhaitable que les recettes des loyers (locaux professionnels au rez-de-chaussée et logements à l'étage) couvrent le montant de l'annuité de l'emprunt qui devra être contracté pour financer l'opération.

La commission des finances sera réunie en temps voulu.

2 – INTERVENTION DE M. CAZENOBÉ CHRISTIAN – ADJOINT

M. CAZENOBÉ Christian rappelle les derniers travaux réalisés :

- Réaménagement de l'Avenue des Albères : les travaux de remplacement des canalisations d'eau et d'assainissement et d'enfouissement des réseaux secs sont achevés. Les luminaires d'éclairage public ont été mis en service. Les travaux de voirie sont en cours de réalisation et doivent se terminer fin octobre.
- Une entreprise de maçonnerie vient de réaliser un auvent au boulodrome municipal. Cette construction permettra d'abriter les boulistes en cas d'intempéries.
- Au cours de l'été, les agents du service technique ont réaménagé l'espace public situé à côté du local des anciennes douches. Les jeunes du PIJ de Thuir ont participé à ces travaux.
- Les courts de tennis ont été rénovés au cours de la saison estivale.

3 - INTERVENTION DE Mme FALIU Annie – ADJOINT

Les producteurs locaux ainsi que le boulanger ont été invités à participer à une réunion en Mairie. Cette réunion faisait suite à la proposition de l'un d'entre eux de fournir des produits issus de la production locale pour les colis de fin d'année qui sont distribués aux aînés de la commune.

Le budget alloué à ces colis ainsi que le manque de variété des productions sur la commune ne permettent pas de faire aboutir cette proposition.

Mme KNAFF Barbara rejoint l'assemblée.

4 – INTERVENTION DE Mme ALBERT JEANNINE – ADJOINT

Mme ALBERT Jeannine fait un point sur la rentrée scolaire. Les effectifs de l'école maternelle sont en hausse avec une moyenne de 29 élèves par classe, une classe compte 32 élèves. Les effectifs à l'école élémentaire sont en revanche stables. Un nouvel enseignant a été nommé à l'école maternelle sur le poste devenu vacant suite à la mutation d'une enseignante.

Le retour à la semaine de 4 jours et les nouveaux horaires ont rallongé le temps de garderie du soir. Les élèves accueillis sont séparés en deux groupes : maternelle et élémentaire. Un accueil en centre de loisirs est proposé le mercredi sur le site de l'ancienne école maternelle avec plusieurs possibilités : accueil journée et accueil en demi-journée avec ou sans restauration.

De nouveaux aménagements ont été réalisés sur le groupe scolaire : création d'un jardin potager pédagogique à l'école élémentaire, remplacement du portail de la garderie, pose de stores occultants à la bibliothèque scolaire. Un devis est en cours d'étude pour l'acquisition et la pose de vidéoprojecteurs dans les cinq classes élémentaires et dans une classe maternelle.

Mme Jeannine ALBERT rappelle que le traditionnel marché fermier aura lieu le dimanche 22 octobre et invite les élus à participer à l'organisation de cette journée.

Les élus de la commission jeunesse ont commencé à préparer la soirée d'Halloween. La date est fixée au mardi 31 octobre à partir de 17 h 30, l'animation est prévue à l'ancienne école élémentaire.

5 – INTERVENTION DE Mme KNAFF BARBARA – CONSEILLERE MUNICIPALE

Mme KNAFF Barbara fait remarquer qu'aucun panneau ne limite la vitesse de circulation sur la Traverse de Thuir, voie communale.

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté municipal est en cours de préparation et qu'un devis a été demandé pour la signalisation correspondante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.